Bulletin communal de Petit-Landau

été 2016

Petit-Landau

Par monts et par vaux

Spécial Jeux Été

Sommaire

Petit-Landau, juillet 2016

Le mot du Maire	3
Comptes-rendus succincts	4-5
Quelques chiffres	6-7
Informations utiles	8 à 15
Delta Revie	16
La canicule	17
Aquarhin	18
Bibliothèque municipale	19
Y'a d'la joie	19
Football Club Petit-Landau	20
Aviron	21
A tout coeur	22
Chez les Arboriculteurs	23
Garage de Petit-Landau	23
L'UNIAT	24
La Filature	25
L'UP Regio	26
Grand jeu de l'été	27-28
Un peu d'histoire	29
Dernières minutes...	30-31

Le mot du Maire

Petit-Landau, juillet 2016

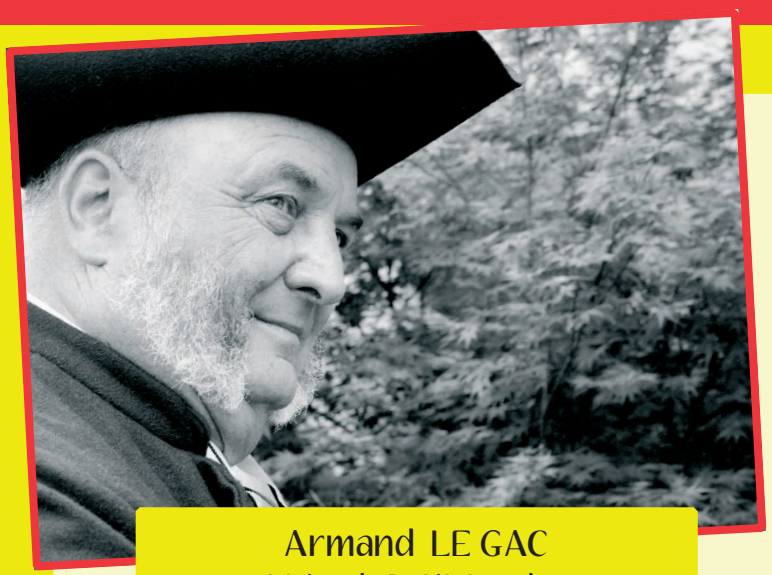

Armand LE GAC
Maire de Petit-Landau

La loi NOTRe est en marche, la fusion contrainte et forcée, l'incorporation contre notre gré dans un grand ensemble est maintenant inéluctable.

Avec le conseil municipal, fermement mais avec correction, nous nous sommes toujours opposés et prononcés contre les avis du Préfet contre ces fusions de communauté de communes qui se font / se feront dans un total déni de démocratie. Toutes ces consultations auxquelles nous avons été contraints de donner notre « avis » n'auront été qu'un simulacre de démocratie.

Loin de moi la démagogie brasseuse d'air, maintenant dans les négociations qui préparent ces fusions nous devons essayer de préserver au maximum les intérêts de notre village, son identité, ses ressources financières, sa liberté d'agir.

Nous allons devoir faire face à de **nouveaux transferts de compétences**. Pour mémoire, je vous rappelle qu'il y a des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences facultatives.

Les Communes assistent impuissantes à une désorganisation de notre système décentralisé, victime d'un Etat qui refuse de se réformer mais qui pratique une baisse « historique » des dotations aux collectivités et qui, en transférant aux collectivités de plus en plus des compétences qui lui incombent, transfère « ses » propres déficits.

Nous collectivités, avons l'obligation de présenter des comptes équilibrés et sincères. On continue de demander aux collectivités de faire plus et mieux avec moins…ça va être difficile !!!

Nous allons toujours droit vers des lendemains qui déchantent.

Ne tombons pas dans la sinistrose, **essayons de rester confiants en l'avenir.**

Je vous souhaite
de très bonnes vacances !

Armand LE GAC

Source : Janvier 2016, Maire de France.

Comptes rendus succincts de janvier à juin 2016

Séance du 19 janvier

- Motivation de l'avis défavorable de la Commune sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

- Convention de mise à disposition de personnel communal pour accroissement saisonnier d'activité (classe supplémentaire à l'école élémentaire).

- Mise en place d'une régie des recettes pour l'exploitation de la licence IV.

- Vente du broyeur à végétaux à l'association foncière.

- Signature du contrat de service « Missions de service public fourrière animale » avec la SPA de Mulhouse pour une durée de 3 ans.

Séance du 01 mars

- Achat du terrain cadastré section 24 n° 250.

- Convention tripartite suite à la mise en place d'une bâche de sécurité incendie au lieu-dit Jaegerhof.

- Convention avec le SIEOHN (syndicat intercommunal des eaux Ottmarsheim, Hombourg, Niffer) pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable.

- Création d'un poste de rédacteur territorial.

- Motion en faveur du régime local d'assurance maladie.

Séance du 15 mars

- Approbation du compte de gestion « eau / assainissement » de l'exercice 2015.

- Approbation du compte de gestion « principal » de l'exercice 2015.

- Approbation du compte administratif « eau / assainissement » de l'exercice 2015.

- Approbation du compte administratif « principal » de l'exercice 2015.

- Versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la communauté de communes Porte de France Rhin Sud.

- Révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

- Convention de partenariat Mairie / Trésorerie.

HORAIRES DE LA MAIRIE :

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public selon des horaires bien précis, auxquels chacun voudra bien se conformer :

> lundi : de 9 h à 11 h
> mardi : de 16 h à 19 h
> mercredi : fermé
> jeudi : de 9 h à 11 h et de 16 h à 18 h
> vendredi : de 9 h à 11 h

Conseil Municipal

Séance du 31 mars

Rappel :
Les résumés des comptes rendus des séances du conseil municipal sont consultables sur le site Internet de la commune **www.petit-landau.fr** sous la rubrique « la municipalité » et également sur le panneau d'affichage à côté de la Mairie.

- Avis défavorable à l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016 portant projet de fusion entre la CCPFRS et la M2A.

- Approbation du budget primitif « eau / assainissement » pour l'exercice 2016.

- Pas d'augmentation de la redevance communale d'assainissement maintenue à 1,50 € par m³ d'eau facturé.

- Pas d'augmentation de la surtaxe communale pour l'eau potable maintenue à 0,70€ par m³ d'eau facturé.

- Approbation du budget primitif principal pour l'exercice 2016.

- Baisse des taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie.

Taxes directes locales	Taux 2015	Taux votés pour 2016
Taxe d'habitation	5,83	4,19
Taxe foncière (bâtie)	8,73	8,27
Taxe foncière (non bâtie)	52,29	37,58

- Mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique, emplois saisonniers d'été, durant les congés des agents du service technique.

- Pour pérenniser le feu d'artifice du 13 juillet, suite au changement de législation sur les habilitations au tir des feux d'artifices, une formation d'artificier sera dispensée fin octobre 2016, à trois volontaires landaunais.

Séance du 07 juin

- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud (CCPFRS).

- Fixation et révision des ACTP (Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle).

- Cession de la voirie de l'Afua du Kalkweg dans le domaine public communal.

- Vente de l'ancien tracteur communal.

- Dénomination de voirie : la voirie qui desservira l'aménagement urbain programmé sur les parcelles cadastrées section 24 n° 180 et 250 est dénommée « Rue des Pyrénées ».

- Motion de soutien pour le maintien de la Trésorerie d'Ottmarsheim.

- Convention tripartite entre la Commune, la CCPFRS et le département du Haut-Rhin concernant les travaux Rue Séger.

- Poursuite du dossier « Voisins Attentifs ».

Quelques chiffres

Petit-Landau, juillet 2016

Compte administratif principal 2015

Recettes de fonctionnement 2015

Excédent reporté	41 270,75 €
Impôt locaux	817 190,93 €
Dotations et compensations de l'Etat, Région, Département	100 553,01 €
Autres revenus (location, ventes, concessions ...)	45 496,78 €
TOTAL	***1 004 511,47 €***

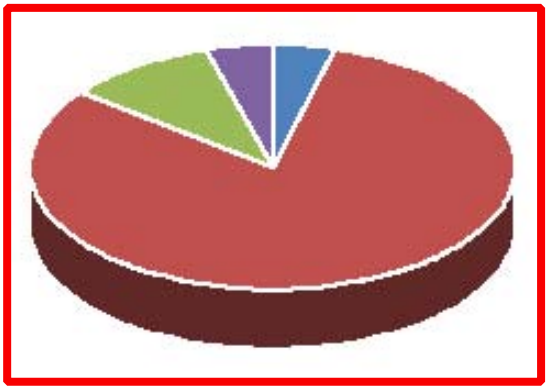

Dépenses de fonctionnement

Frais d'entretien	240 968,89 €
Frais de personnel	314 322,87 €
Dotation de péréquation	75 518,00 €
Charges financières	70 924,85 €
Charges de gestion courante	24 203,56 €
Cession immobilisations	719,00 €
Amortissement comptable	30 102,97 €
TOTAL	***756 760,14 €***

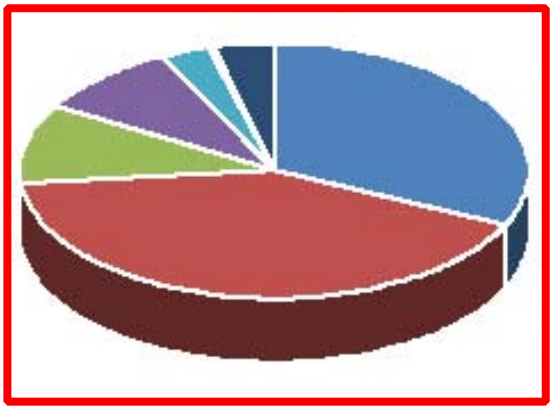

Recettes d'investissement

Excédent investissement reporté	5 171,66 €
FC TVA (récupération de N-1) + TLE	138 782,82 €
Réserves	90 000,00 €
Immobilisations	4 869,50 €
Recettes diverses	47 691,64 €
TOTAL	***386 515,62 €***

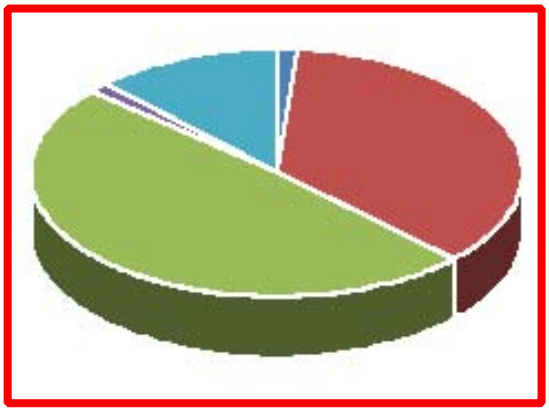

Dépenses d'investissement

Remboursement d'emprunts- cautions	108 746,98 €
Immobilisations (terrains, mobilier, matériel...)	140 764,78 €
Travaux	259 756,82 €
TOTAL	***509 268,58 €***

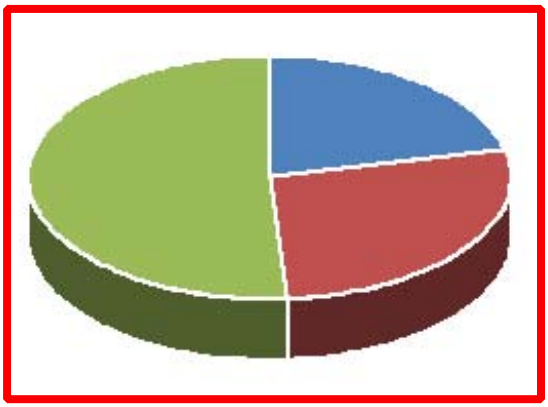

Quelques chiffres

Compte administratif eau et assainissement 2015

Recettes de fonctionnement

Surtaxe eau	16 097,50 €
Droit de raccordement	19 458,60 €
Subvention communale d'équilibre	5 000,00 €
Redevance communale d'assainissement	44 369,10 €
Aide et subventions	2 500,00 €
Amortissements comptables	33 534,82 €
TOTAL	***120 960,02 €***

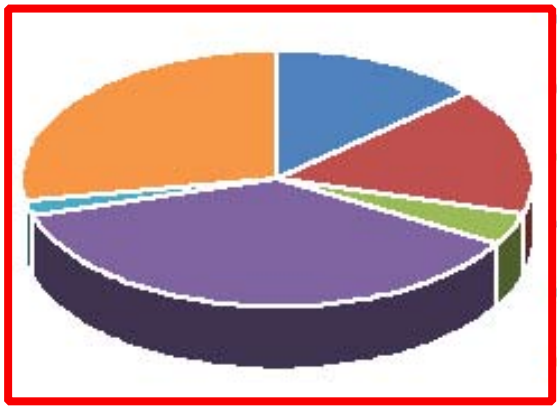

Dépenses de fonctionnement

Fonctionnement du réseau- step et boues	50 835,65 €
Interêts sur prêt	40,36 €
Déficit reporté	12 051,08 €
Amortissements comptables	52 800,00 €
TOTAL	***115 727,09 €***

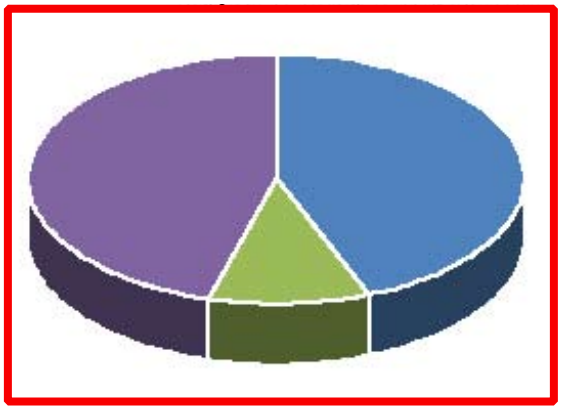

Recettes d'investissement

Excédent d'investissement reporté	44 112,58 €
FC TVA (sur N-1)	261,62 €
Amortissements comptables	52 800,00 €
TOTAL	***97 174,20 €***

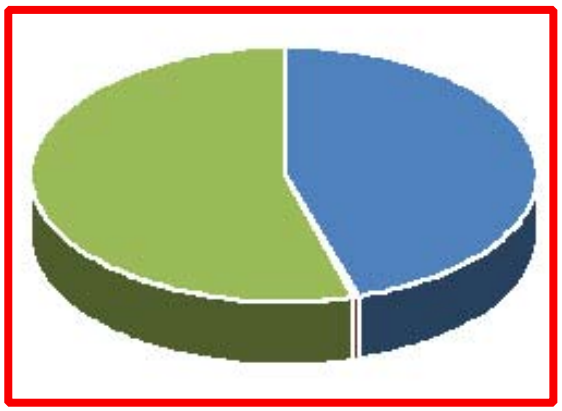

Dépenses d'investissement

Remboursement d'emprunt	6 606,68 €
Immobilisations et travaux	22 771,82 €
Amortissement comptable	33 534,82 €
TOTAL	***62 913,32 €***

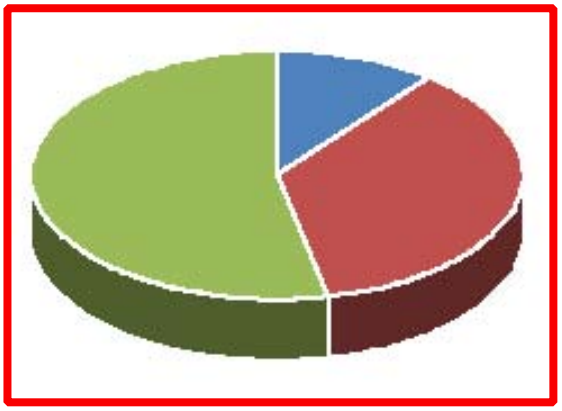

Année 2017 : année électorale

L'année 2017 verra se dérouler deux élections majeures :
- les élections présidentielles
- les élections législatives

Les élections présidentielles sont prévues se dérouler les 23 avril et 07 mai et les élections législatives les 11 et 18 juin 2017.

Pour pouvoir voter, il y a obligation d'être inscrit sur les listes électorales. L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral.

Au regard de la loi, les jeunes filles et garçons qui ont été recensés durant le trimestre de leur 16° anniversaire sont automatiquement inscrits sur la liste électorale. L'inscription n'est pas automatique pour les nouveaux arrivants.
Les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales peuvent effectuer les démarches en Mairie jusqu'au vendredi 30 décembre 2016 à midi.

Nota : élections à venir :
2019 européennes / 2020 municipales / 2021 départementales et régionales

Pour un engagement solidaire : la participation citoyenne

Nul n'est à l'abri d'un cambriolage, d'une incivilité même si l'on habite un charmant petit village comme le nôtre.

Le dispositif de participation citoyenne, est une démarche partenariale et solidaire, qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier sans que cela soit, ou doit être considéré comme de la délation.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action des forces de l'ordre.

Une présentation de ce dispositif a été effectuée par le responsable de la COB de gendarmerie de Sausheim/Ottmarsheim, accompagné du Maire de la commune de Battenheim où le dispositif est en place.

Il est fort probable que la commune de Petit-Landau engage la procédure de mise en place du dispositif « Protection Participation Citoyenne ».

Sources : gendarmerie et Mairie de Battenheim

Petit-Landau : population légale au 1er janvier 2013, en vigueur à compter du 1er janvier 2016

Population municipale	786
Population comptée à part	18
Population totale	804

Définition des catégories de population fixée par le décret n°2003-485 du 05/06/2003

La population municipale

Comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le ban communal dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La population comptée à part

Comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune

- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune mais qui résident dans une communauté d'une autre commune comme :

1. Services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales

2. Communautés religieuses

3. Casernes ou établissements militaires

- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.

- Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

Source : document INSEE décembre 2015

Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 sur le site Internet : insee.fr rubrique recensement de la population.

Quel pain mangeons-nous quotidiennement ?

A chacun son pain et sa liberté d'achat

S'il est un aliment que nous achetons pour la plupart quotidiennement c'est bien le pain. Les points de distribution du pain ne manquent pas : les boulangeries traditionnelles, les dépôts de pain, les grandes surfaces, les distributeurs à pain….et une grande variété de pains est à la disposition des consommateurs. Cependant il existe des différences dans les caractéristiques des pains.

Le pain industriel

- La croûte est très fine et s'écaille très facilement
- Si on tranche le pain, la mie est blanche (aspect lié à la suroxygénation), fine, sèche, avec un aspect « épongé » avec comme conséquences que le pain sèche assez rapidement (après deux ou trois heures) ou, au contraire ramollit rapidement.
- Les alvéoles ont tendance à disparaître (mie uniforme). Mais ce n'est pas toujours vrai car avec certaines enzymes, il devient possible d'obtenir des alvéoles.
- Peu de goût, peu de craquement, impression de mâcher une pâte sans saveur.
- Se conserve mal (le pain durcit)

Le pain artisanal

- La croûte est croustillante elle garde cette caractéristique durant 5 à 6 heures, minimum.
- La mie est couleur crème, elle a un aspect « gras » humide avec les alvéoles luisantes issues d'une fermentation aboutie
- Odeur avec des arômes de beurre noisette alors qu'il n'en possède pas
- Il craque sous la dent
- Bonne conservation, le lendemain seulement il commence à sécher.

Source : d'après un article paru dans les DNA, en date du 03/05/16, page 19.

Dépose des cabines téléphoniques

L'abrogation du service universel (SU) publiphonie, actée dans la loi pour la croissance, traduit l'évolution naturelle des usages qui accordent désormais une place prépondérante à la téléphonie mobile. D'ici au 31 décembre 2017, Orange va procéder à la dépose, sur l'ensemble du territoire national, des 39 539 publiphones.

Cette abrogation intervient dans un contexte de grande décroissance des usages dans les cabines téléphoniques et, dans la mutation des usages vers d'autres outils de communication numérique.

Actuellement, dans notre commune, la durée moyenne d'utilisation de la cabine est de 00:00:02 (hh :mn :ss) jour/cabine. Le début des travaux de dépose de cette cabine a été fixé au 09 mai 2016 pour une période de réalisation ne pouvant excéder 150 jours.

Source : courrier « Orange » daté du 07/03/16

L'Armée de l'Air recrute

L'Armée de l'Air recrute en 2016 près de 2500 jeunes ayant suivi au moins une classe complète de 3ème et jusqu'au Bac + 5.

Il faut être âgé de 17 ans et demi à 30 ans. Les formations qualifiantes, pour devenir pilote, fusiller parachutiste ou spécialiste en mécanique, informatique, contrôle aérien… sont incluses dans un contrat à durée déterminée et sont rémunérées.

Source : DNA du 11/05/16

Pour plus de renseignements :

Bureau Air du Centre d'Information et Recrutement des Forces Armées
3, rue de la Mésange 67000 STRASBOURG
Tel : 03.88.22.00.87
Courriel : cirfa.strasbourg@recrutement.air.defense.gouv.fr

Les « normes » ?

Vous avez dit « aberrations » ? Les ouvertures de parapluies !!!

Qu'est-ce qu'une norme ? Un ensemble de règles obligatoires édictées par les pouvoirs publics. Ces règles peuvent apparaître aussi bien dans la constitution, que dans les textes de lois, les ordonnances, les décrets, les règlements, les codes, etc…etc… En France, ces normes peuvent venir à la fois de la législation française que de l'Europe, ce qui rend les choses parfois complexes.

L'adage dit « Nul n'est censé ignorer la loi ». Mais les choses sont plus difficiles quand les textes sont si nombreux que l'on ne sait plus où les chercher.

Plus les règles sont nombreuses, plus les coûts sont élevés. On parle souvent de « 400 000 normes » mais est-on seulement capable de les compter ?

« L'épidémie normative » a été relancée par le principe de précaution qui fonde une société peureuse, frileuse, paralysée par l'obsession de prévenir tous les aléas.

Il y a urgence à traiter la maladie, car le risque est grand de la voir s'aggraver. Car, lorsque la puissance publique n'a plus beaucoup de moyens financiers, elle est par compensation tentée d'agir par prescription, d'autant plus facilement que le prescripteur n'est pas le payeur.

Rions un peu : la Mairie de Drincham, commune du Nord, a procédé à un audit pour l'accessibilité de ses équipements et infrastructures. Premier point relevé : baisser le bénitier de l'église.

Sources : le mensuel des maires ruraux de France n° 335 mai 2016

L'assurance maladie

SOPHIA – Pour mieux vivre avec une maladie chronique

Connaissez-vous Sophia, le service d'accompagnement de l'Assurance Maladie pour mieux vivre avec une maladie chronique ?

Le service Sophia aide les personnes diabétiques à limiter les conséquences de la maladie sur leur quotidien.

Un accompagnement personnalisé.

Des informations régulières, des conseils pratiques, des témoignages de patients et, un soutien au téléphone par des infirmiers-conseils en santé.

Un service gratuit et sans engagement.

Si vous êtes concerné (e) par l'accompagnement proposé par le service Sophia, connectez-vous sur votre compte ameli sur ameli.fr pour vous inscrire.

En savoir plus :

ameli-sophia.fr
Tel : 0811.709.709

Les ateliers de Gaspar : la maladie neurodégénérative

Les ateliers de Gaspar (Groupement d'Accompagnement et de Soins du Pays Rhénan) prennent en compte la maladie neurodégénérative le plus tôt possible, afin de stimuler les réserves cognitives, susciter de nouveaux intérêts et permettre l'épanouissement personnel de la personne grâce à des activités variées.

Objectifs

- Mieux connaître sa maladie
- Préserver son autonomie
- Découvrir de nouveaux intérêts
- Enrichir sa vie sociale

Déroulement

Les ateliers sont hebdomadaires. Ils incluent un temps d'échanges et de discussion. Ils sont constitués d'un groupe de 10 personnes au maximum, encadré par deux professionnels expérimétés.

CONTACT :

Les Ateliers de Gaspar
Le Pfarrhüs
56, Rue du Maréchal Foch
68680 KEMBS
Tel : 03.89.82.29.80
Courriel : ateliersdegaspar@orange.fr

La ligue contre le cancer du Haut-Rhin

CONTACT :
La Ligue Contre le Cancer
11, rue Camille Schlumberger
68000 COLMAR
Tél : 03.89.41.18.94
Courriel : cd68@ligue-cancer.net

Pour Petit-Landau en 2015, le résultat définitif de la quête organisée au profit du Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer est de **6 951,60 €** !

Les quêtes représentent une aide précieuse dans le combat mené contre le cancer dans notre département et dans notre région. Elles sont affectées à l'aide à la recherche, l'aide aux hôpitaux, l'information et la prévention, et l'aide aux malades et à leurs proches.

Dans notre village la quête se fait principalement en porte à porte par des équipes de bénévoles.

Source : courrier de la Ligue daté du 19/01/16

CONTRE LE CANCER
LA LIGUE 101 comités
pour la vie

Cancer du sein :
mon réseau cancer du sein

CONTACT :
Courriel : contact@patientsenreseau.fr
Site Internet :
www.patientsenreseau.fr
www.monreseau-cancerdusein.com

Pour les patientes :

- Partager et se soutenir
- Trouver et échanger des adresses utiles
- S'informer et enrichir ses connaissances
- Accès sécurisé et gratuit

Le site « Mon réseau cancer du sein » a été développé à partir d'expériences vécues dans le cadre de l'association Patients en réseau, qui regroupe des patients touchés par des maladies sévères et leurs proches.

L'association a pour vocation de développer des réseaux sociaux sécurisés, utiles et fiables en mettant le patient au cœur du projet afin de favoriser des liens concrets, faciliter l'accès aux professionnels de proximité et à l'information scientifique de référence.

Source : www.monreseau-cancerdusein.com

Informations utiles

Petit-Landau, juillet 2016

Rappel des numéros d'urgences

Gendarmerie Nationale **17**

Brigade de Gendarmerie
COB Sausheim / Ottmarsheim
03.89.46.84.70

SAMU **15**

Sapeurs-Pompiers **18**

Brigade Verte / Soultz
03.89.74.84.04

Centre antipoison / Strasbourg
03.88.37.37.37

SOS Mains /
Clinique Diaconat Roosevelt
03.89.32.55.07

SOS Médecins Mulhouse
03.89.56.15.15

Crédit Mutuel la Rhénane

Nouveaux horaires depuis le 12 avril 2016

Mardi	8 h 45 – 12 h 00 / 14 h 00 – 18 h 00
Mercredi	8 h 45 – 12 h 00 / 14 h 00 – 18 h 00
Jeudi	10 h 30 - 12 h 00 / 14 h 00 – 18 h 00
Vendredi	8 h 45 – 12 h 00 / 13 h 00 – 18 h 00
Samedi	8 h 15 – 12 h 00

Déchetterie Intercommunale d'Ottmarsheim

Nouveaux horaires en application depuis le 1er avril 2016 et valables désormais toute l'année :

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14 h - 18 h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	10 h - 12 h	14 h - 18 h
Jeudi	Fermé	14 h - 18 h
Vendredi	Fermé	14 h - 18 h
Samedi	9 h - 12 h	14 h - 18 h 30

Calendrier du service des gardes médicales

Du samedi 12 h au lundi 8 h ou durant les jours fériés, en cas d'absence du médecin traitant.

JUIN 2016
04-05 : Dr LAVAL
11-12 : Dr VONARB
18-19 : Dr LAVAL
25-26 : Dr VONARB

JUILLET 2016
02-03 : Dr LAVAL
09-10 : Dr LAVAL
14 : Dr VONARB
16-17 : Dr VONARB
23-24 : Dr VONARB
30-31 : Dr VONARB

AOÛT 2016
06-07 : Dr LAVAL
13-14-15 : Dr VONARB
20-21 : Dr LAVAL
27-28 : Dr VONARB

SEPTEMBRE 2016
03-04 : Dr LAVAL
10-11 : Dr VONARB
17-18 : Dr LAVAL
25-26 : Dr LAVAL

OCTOBRE 2016
01-02 : Dr VONARB
08-09 : Dr LAVAL
15-16 : Dr VONARB
22-23 : Dr VONARB
29-30 : Dr LAVAL

NOVEMBRE 2016
01 : Dr VONARB

CONTACT :
Dr LAVAL à Ottmarsheim
Tél : 03.89.26.05.10
Dr VONARB à Chalampé
Tél : 03.89.26.22.33
Pour la pharmacie de garde, composez le 3237
ou sur www.pharma68.fr

Informations utiles

Petit-Landau, juillet 2016

TRAVAUX Place Rapp et Rue Joseph Séger

Comme prévu, les travaux Place Rapp et Rue Séger ont démarré début juin :

- travaux de réfection et de mise aux normes des trottoirs,
- travaux de réfection de la chaussée,
- travaux d'enfouissement des réseaux secs en aérien (électricité + téléphone, etc, etc...).

Ce chantier va créer de multiples contraintes car très lourd dans son application. De fortes perturbations sont à attendre en ce qui concerne la circulation et le stationnement. En fonction de l'avancement du chantier, des déviations et des interdictions temporaires de circuler devront être mises en place.

La durée de l'ensemble du chantier est estimée à cinq (5) mois. Aussi nous comptons sur la compréhension de chacun afin que ce chantier se déroule dans les meilleures conditions possibles tant pour les entreprises sur le chantier que pour les riverains et les habitants.
Vous pouvez vous tenir informés en temps réel de l'avancement du chantier en consultant la page Facebook de la Commune.

En cas de besoin les commerçants ambulants, Boucherie-Charcuterie Doppler et « Pizzas Sophie » sont déplacés vers le parvis de l'église.

Merci pour votre comprehension et votre patience.

Nuisances sonores

L'arrêté municipal n° 12.2014 qui réglemente l'usage des engins et matériels sonores et le comportement individuel les dimanches et jours fériés, repris dans son intégralité dans le bulletin communal « Eté 2014 » s'applique aux particuliers ainsi qu'aux entreprises.

Nous sommes tous le « voisin » du « voisin » aussi chacun voudra bien se conformer à cet arrêté afin que chacun puisse profiter du calme et du repos.

Rappel : les travaux sonores et les comportements sonores, quels qu'ils soient sont formellement interdits :
- dimanche et jours fériés toute la journée
- les jours ouvrables avant 8 h 00 du matin et après 20 h 00
- le samedi entre 12 h 00 et 13 h 00

La Brigade Verte et la Brigade de Gendarmerie COB de Sausheim/Ottmarsheim sont chargées de veiller au respect de l'application de l'arrêté municipal n°12.2014, dans l'intérêt de la tranquillité de tous.

Acteur historique de la téléalarme 68

Née en septembre 1978, l'Association DELTA REVIE Haut-Rhin est sans conteste la pionnière de la téléalarme dans le département du Haut-Rhin.

Sans équivalent dans le créneau de la téléassistance de proximité, elle bénéficie aux origines d'une situation de quasi-monopole, qui lui permet de dénombrer à ce jour plus de 2 500 abonnés. Son implantation locale très forte, sa pratique du terrain, son déploiement au rythme des évolutions techniques, lui ont permis d'acquérir une expérience unique et une compétence hors-pair qui lui confère une place particulière dans la grande famille actuelle des opérateurs du marché, ainsi qu'un rôle de conseil. C'est ce qui lui a valu la reconnaissance d' « Association déclarée de services à la personne »

DELTA REVIE Haut-Rhin, fidèle aux engagements de ses créateurs et à ses fondamentaux de dévouement de générosité, a lié son sort à la sécurisation des personnes âgées, isolées et/ou fragilisées par le handicap. C'est une association de droit local sans but lucratif, dont le fonctionnement repose exclusivement sur le principe du bénévolat. Plus de trente-cinq bénévoles y donnent généreusement de leur temps, plusieurs milliers d'heures de travail annuellement, de leurs talents et de leurs compétences afin d'animer le réseau.

Autre particularité ni équivalent au plan national : les abonnés de DELTA REVIE Haut-Rhin sont directement connectés au SAMU 68. Ce partenariat quasi exclusif avec le Centre 15 du GHRMSA a fait l'objet d'une convention signée en son temps avec l'hôpital Emile Muller.

La bonne connexion des abonnés est vérifiée régulièrement par des tests automatiques de contrôle. De plus, l'association comporte un service de suites, l'équipe du centre d'appels : des opératrices bénévoles y procèdent à un appel téléphonique, individuel et périodique, de chacun des abonnés, pour s'assurer de la bonne marche de leur émetteur portatif, le fameux « bip-bip » porté au cou ou en bracelet.

Une équipe de techniciens, forte d'une douzaine d'intervenants bénévoles, prend en charge la partie technique du dispositif paramétrage et mise en route des appareils en atelier, installation au domicile des abonnés, réparation et révisions régulières des transmetteurs, dépannages d'urgence dans tout le département du Haut-Rhin.

L'association DELTA REVIE Haut-Rhin procède régulièrement au renouvellement de ses appareils dans un environnement technique qui progresse de plus en plus rapidement et auquel il faut s'adapter.

delta revie Haut-Rhin

S! services à la personne

au service des personnes agées et handicapées

CONTACT :

DELTA REVIE Haut-Rhin
Parc des Collines – Melpark 1
40 Rue Jean Monnet 68200 Mulhouse
Tel. 03.89.33.17.40 / Fax 03.89.33.17.41
Courriel : deltarevue@orange.fr
Site Internet : www.deltarevie68.fr

Remarque : *Delta Revie ne pratique pas le démarchage en porte à porte, les seuls bénévoles autorisés à intervenir à domicile, en principe les techniciens, sont dotés d'une carte d'accréditation en cours de validité.*

La canicule et nous...

Petit-Landau, juillet 2016

Comprendre et agir !

Une personne agée

Le corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37° C. La température du corps peut alors augmenter et la personne risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Agir au mieux en :
- ne pas sortir aux heures les plus chaudes,
- passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé,
- maintenir son habitation à l'abri de la chaleur,
- manger normalement,
- boire environ 1,5 litres d'eau par jour,
- ne pas consommer de l'alcool
- et ne pas oublier de donner de ses nouvelles à son entourage.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée pensez à vous faire connaître et vous inscrire en Mairie. Pour cela il suffit d'indiquer au secrétariat de la Mairie :
- vos noms et prénoms,
- votre date de naissance,
- votre adresse et votre numéro de téléphone,
- les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence.

Il est bien entendu que tous ces renseignements resteront confidentiels.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

L'enfant et l'adulte

Le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température, il y a donc une perte d'eau et un risque de déshydratation.

Agir au mieux en :
- ne faisant pas d'efforts physiques intenses,
- en ne restant pas en plein soleil,
- en maintenant sa maison à l'abri de la chaleur,
- en ne consommant pas d'alcool.

Au travail être vigilant envers ses collègues comme pour soi-même et en prenant des nouvelles de l'entourage. Consulter régulièrement la météo et la carte de vigilance de météo France : www.meteo.fr

Source : INPES / Institut de Prévention et d'Education pour la Santé

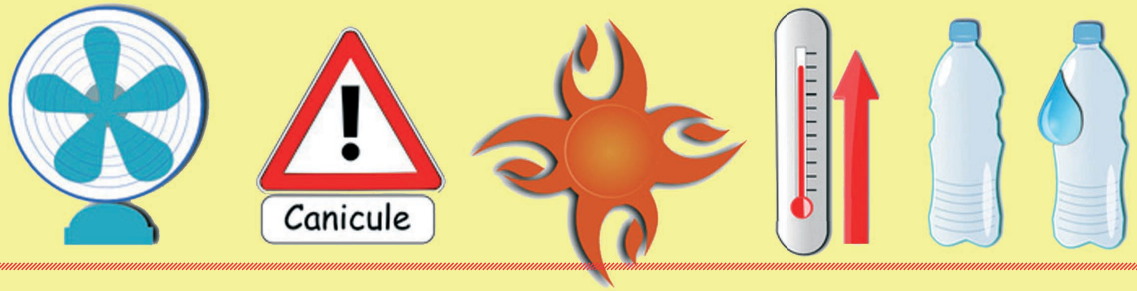

Aquarhin

Petit-Landau, juillet 2016

La piscine Aquarhin à Ottmarsheim vous offre toute l'année un bassin sportif, un bassin loisir et une pataugeoire.

Une zone bien-être est également mise à disposition pour vous détendre, dans un lieu calme et équipé d'un sauna et d'un hammam.

La piscine propose plusieurs activités comme l'aquagym, l'aquabike ou la plongée. Elles séduiront enfants et adultes, sportifs ou non, mais aussi les personnes en quête de relaxation.

En été, le centre nautique Aquarhin vous offre un espace aquatique extérieur pour profiter de la belle saison au coeur d'un parc arboré.

CONTACT :

Aquarhin
1, rue de la Piscine
68490 OTTMARSHEIM
Tél : 03.89.26.08.60
Site Internet : www.aquarhin.com

Les cartes rose entrées réduites

Rappel : le conseil intercommunal a décidé en 2014 que **les cartes roses entrées réduites Com-Com à 3,50 € l'unité sont uniquement pour :**

- les personnes de plus de 65 ans
- les étudiants
- les personnes invalides
- les personnes de moins de 18 ans

Horaires d'été :

du lundi au dimanche de 10h à 19h

Tarifs :

Tarif plein unitaire : 4,50 €

Tarif enfant moins de 4 ans : gratuit

Carnet 10 entrées hors ComCom
- tarif plein : 36 €
- tarif réduit : 27 €

Carnet 10 entrées habitants ComCom
- tarif plein : 27 €
- tarif réduit : 20 €

Tarif unitaire famille nombreuse : 7 €

Vente de bonnet de bain : 1 €

Location de maillot de bain : 4€ (caution 20€)

AQUARHIN
ESPACE AQUATIQUE ET DÉTENTE

Bibliotheque / Y'a d'la joie

Petit-Landau, juillet 2016

La bibliothèque municipale

HORAIRES D'ÉTÉ :
Les jeudis soirs
de 18 h à 19 h 30
durant les congés
scolaires d'été,
et fermée la deuxième
quinzaine de juillet
(du 14 au 31 juillet).

Voici une sélection de nos dernières nouveautés,
de quoi occuper vos journées de vacances :

- « Une année dans la vie d'une femme » Guillaumette de la Borie
- « Brunetti » Donna Leon
- « Les vacanciers » Emma Straub
- « Le Livre des Baltimore » Joël Dicker
- « Les rivales – Lucrèce Borgia et Isabelle d'Este » Michel Peyramaure
- « La fille de Brooklyn » Guillaume Musso
- « Le mystère Henri Pick » David Foenkinos
- « L'insoumis » John Grisham
- « Le dompteur de lions » Camilla Läckberg

Nous vous souhaitons un agréable été
riche en découvertes.

L'équipe de la bibliothèque,
Cécile HEITZ, Aline KAEMMERLEN, Edith SCHMIDLIN, Michèle WEBER.

Y'a d'la joie

Pour démarrer 2016, nous vous avons proposé le 13 février une **nouvelle manifestation intitulée « Carnaval en famille ».** Pour cette première, une ambiance très festive et la fantaisie dans les costumes étaient au rendez-vous : pirates, loubards, marquises, Marios etc. Un concours a permis de départager les meilleurs costumes. Merci aux nombreux participants venus déguisés. La soirée sera renouvelée l'année prochaine.

L'association « Y'a d'la joie ! » organise au cours de l'année différentes manifestations pour apporter de l'animation dans notre village. Votre présence essentielle à ces événements nous réjouit et nous encourage à les renouveler chaque année.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous aux prochaines dates :

– samedi 25 juin, « Soirée d'été » sur le parking de la salle polyvalente avec animation musicale, tartes flambées maison et grillades

– samedi 29 octobre « soirée d'automne »

– samedi 3 décembre « Téléthon »

L'association « Y'a d'la joie ! »
vous souhaite de bonnes vacances
et vous invite à venir nombreux
à nos prochaines soirées !

Patricia GRIMAL

Football Club

Petit-Landau, juillet 2016

CONTACT :
Courriel officiel du club :
petitlandau.fc@lafafoot.fr
Tél : 03.89.48.46.04
Site Internet :
www.ejprfootball.com

L'année 2016 est repartie en fanfare avec **nos deux tournois en salle** qui se sont déroulés dès les 8, 9 et 10 janvier.

La préparation de ces deux compétitions amicales a une nouvelle fois été pour le moins pénible ! Entre désistements de participants « historiques » et réponses négatives tardives, les difficultés sont croissantes pour obtenir les 14 et 12 clubs respectifs.

Le summum de la déception a été atteint le dimanche avec une équipe qui n'est carrément plus revenue et une autre se présentant avec trop peu de joueurs ! Comme l'a dit un ancien joueur : « dans le temps, on se battait pour jouer en salle ! »

Nos séniors y ont fait bonne figure en terminant 6ème sur 14, par contre les vétérans ont fini a une place jamais atteinte par le passé : avant-dernier ! L'équipe des Séniors a aussi été remarquable au tournoi du FC Kembs, lors duquel ils ont été invaincus jusqu'en demi-finale et finissant à une belle 4ème place.

Les tournois en salle des jeunes (challenge Fabrice EHRET, challenge Andrée BAZYLAK), organisés le mois suivant par l'EJPR (Entente des Jeunes du Pays Rhénan, avec les clubs de l'AS Niffer et du FC Kembs Réunis) ont connu leurs réussites annuelles.

A noter que pour la première fois depuis que ce tournoi très relevé existe, l'équipe de l'EJPR a remporté le challenge Fabrice EHRET !

Venons-en aux résultats sportifs

- **Les Pitchouns (à partir de 5 ans) et les Débutants (8-9 ans) de Petit-Landau** sont une dizaine. Ils apprennent les bases du football lors des entraînements, mais ont déjà pu se frotter à des adversaires lors des plateaux, pendant lesquels ils se sont bien comportés, à la grande satisfaction de leurs dirigeants, dont M. Henri SCHMIDLIN.

- **Des U11 (poussins) aux U19 :** cette douzaine de joueurs a évolué sur les terrains de Niffer et Kembs. Dans les âges U12, 13 et 14, le FCPL ne compte plus aucun licencié !

- **Les seniors :** après un cycle aller lors duquel l'équipe première a connu quelques soubresauts et plus particulièrement un changement d'entraîneur à la fin de l'automne, les résultats peu enthousiasmants se sont répétés lors du cycle retour, avec à la clef, une 8ème place sur 11 formations.

L'équipe seconde, a malheureusement été déclarée forfait général par la Ligue, à la suite de 3 forfaits lors de la saison en cours ! Le manque d'assiduité et surtout de sérieux de plusieurs joueurs ont conduit à cette issue fatidique.

- **Les vétérans :** un effort de recrutement en nombre et en âge… « moins mûr » a été fourni à l'automne dernier et la qualité de jeu, ainsi que les résultats s'en sont immédiatement ressentis ! La satisfaction de présenter un meilleur niveau de jeu et d'engranger quelques victoires, ne rend que plus agréables les 3èmes mi-temps !

Avec nos soucis d'effectifs dans certaines catégories d'âge, nous rappelons que nous recrutons continuellement de nouveaux joueurs, qu'ils soient débutants ou plus âgés et ceci dès la rentrée footballistique de mi à fin août.

Le FCPL accueillera avec grand plaisir tout nouveau joueur pour étoffer ses différents effectifs. Les jeunes futurs footballeurs peuvent visiter le site internet de l'EJPR.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances reposantes et ensoleillées.
Pour le FCPL, le Secrétaire, P. SCHMIDLIN

Aviron

Un sport nature

L'aviron, un sport à votre rythme

L'aviron est un sport de glisse et une activité de plein air.

La pratique de l'aviron offre de nombreux bénéfices à tous les âges. C'est une activité complète qui combine le développement aérobic et musculaire avec la souplesse, l'équilibre et la coordination. Il encourage également un rapport avec l'environnement, la construction de l'individu et un esprit d'équipe.

CONTACT & RENSEIGNEMENTS :

Union Regio Aviron
Maison du club
Rue de Habsheim 68680 NIFFER
Tel : 06.08.27.51.10
Courriel : unionregio@orange.fr
Site Internet : www.unionregio.eu

L'aviron, bon pour la santé

En pratiquant l'aviron régulièrement vous augmentez vos capacités cardio-vasculaires. Pour un même effort il sera capable par la suite de s'économiser.

Endurance, puissance et souplesse musculaire, la quasi-totalité des muscles se mobilisent dans la pratique de l'aviron. La puissance musculaire s'en trouve renforcée, et le corps se sculpte de façon homogène et harmonieuse.

L'aviron est aussi un sport de souplesse, les muscles s'étirent régulièrement et les articulations ne sont pas sollicitées violemment. Finalement, cette activité contribue à améliorer la motricité et la coordination générale du corps.

L'aviron, bon pour le moral

Comme tout sport, mais avec l'avantage de se pratiquer au fil de l'eau dans des sites, en général agréables, en plein air, seul ou en groupe, avec des amis.

Venez à notre rencontre dans nos nouveaux locaux au bord du canal.

Les installations du club se trouvent à Niffer, au bout de la rue de Habsheim, derrière le stade au bord du Canal de Huningue.

F.C.
PETIT - LANDAU

A Tout Coeur

Petit-Landau, juillet 2016

Qu'y a-t-il de plus beau que de pouvoir sauver une vie par le don de soi ?

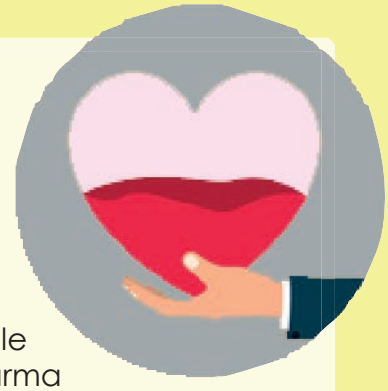

Il n'y a pas de saison pour faire une bonne action, pour faire un bon « karma ». Qu'est-ce que le Karma ? C'est un terme sanskrit qui signifie « action », « acte ».

Le karma est une loi universelle qui touche tout le monde, tout le temps. C'est la conséquence de nos actes, de nos actions. Le Karma nous renvoie ce que nous envoyons dans l'univers, que ce soit l'amour, la haine, l'humour, la tristesse, le stress, l'excitation, ou tout ce que nous avons choisi de projeter.

Le karma affecte chacune de nos actions, et il affecte notre avenir. Lorsque nous créons un bon karma dans nos vies aujourd'hui, nous créons plus de bonheur et d'épanouissement pour notre futur de demain.

Revenons sur terre, et sans partir sur de si grandes considérations, soyons tout simplement généreux, bons et charitables, dans notre quotidien. Le monde n'en sera que meilleur.

Pourquoi ne viendriez-vous pas rejoindre la grande famille des donneurs de sang ? Offrir son sang est une merveilleuse façon d'apporter du bonheur aux autres, et c'est aussi un bon moyen pour créer un bon karma dans nos propres vies.

Un très grand merci à tous ceux qui accomplissent déjà ce noble geste !

Groupe O : nous avons tout particulièrement besoin de vous !

Donneurs du groupe O, vous êtes donneur universel, et vos globules rouges sont indispensables pour les cas de transfusion en urgence vitale, lorsqu'il faut transfuser avant d'avoir le groupe sanguin du malade. Nous avons en permanence des besoins importants, tout particulièrement en ces périodes estivales où les accidents de la route contribuent plus que d'habitude à nous solliciter pour ce groupe sanguin.

Un appel particulier aux jeunes : venez grossir les rangs de notre association et prendre la relève des plus anciens. Par cet acte de générosité vous prouverez que vous entrez dans le monde des adultes responsables. D'avance, merci à vous !

Nous vous attendons nombreux lors de ces manifestations, que ce soit les collectes de sang ou la soirée du 13 juillet, ou encore au marché aux puces en octobre, où nous nous ferons un plaisir de vous servir tout au long de la journée à la guinguette « merguez-frites ».

Surtout n'oubliez pas : vous pouvez donner votre sang dès 18 ans et jusqu'à l'âge de 70 ans. Il n'est jamais trop tard pour accomplir une bonne action et aider les malades. Pensez-y et merci d'avance à ceux qui nous rejoindront.

Nos prochains rendez-vous cette année :

Les collectes de sang

jeudi 7 juillet | mercredi 19 octobre

Les autres manifestations

soirée du 13 juillet | marché aux puces le 9 octobre

L'Amicale des Donneurs de Sang de Petit-Landau
vous souhaite de passer un très bel été !

Une activité, une passion proche de la nature

CONTACT marché aux puces :
Gérard ORTSCHITT
2, Rue de l'Amitié 68490 PETIT-LANDAU
Tel : 03.89.48.44.67
Courriel : gerard.ortschitt@orange.fr

De plus en plus nous sommes amenés à ouvrir notre verger école pour des visites de groupes. **Souhaitons que cela suscite un regain d'inscription pour notre association.**

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 09 octobre 2016 pour notre traditionnel marché aux puces et exposition fruitière. Nous espérons que les travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux secs, en cours Rue Séger, ne perturbent en rien l'organisation du marché aux puces.

Nous vous rappelons que le bulletin d'inscription au marché aux puces est téléchargeable depuis notre lien sur le site Internet de la commune.

Comme toutes les années, nous demandons aux riverains concernés (rues Séger et Fleurs) qui désirent participer au marché aux puces, de ne pas attendre le dernier moment pour s'inscrire. Les places sont attribuées au fur et à mesure des inscriptions.

D'avance nous remercions les habitants pour leur participation et leur compréhension pour la gêne occasionnée par les contraintes de stationnement et de circulation.

Les réservations pour le marché aux puces sont ouvertes !

Changement de gérance au garage de Petit-Landau

Le garage situé sur la RD 468 à Petit-Landau est actuellement géré par Jean TORRES. Né à SANCTIS en Espagne, il travaille depuis l'âge de 14 ans en tant que carrossier.

Après son apprentissage, il travaille au garage Courtois de Cernay pendant 15 ans. En juin 2000, il rachète le garage situé sur la RD 468 à Petit-Landau, alors propriété de Jean-Pierre MINOUX.

Jean a récemment fait valoir ses droits à la retraite et occupera son repos bien mérité à rénover des voitures anciennes, sa passion.

Il passe la main en toute confiance et rassuré pour la pérennité de son entreprise à Cyrille SEEBERT, technicien très compétant. Il a une formation complète dans le domaine de l'automobile BEP carrossier, CAP + BEP maintenance automobile mention mise au point électricité et électronique automobile, BAC PRO maintenance automobile, habilité technicien de la marque Renault.

Il a déjà 20 années d'expérience en mécanique auto. Il sera ravi de vous accueillir pour tout entretien, diagnostic électronique ou réparation de votre véhicule.

Une journée portes-ouvertes sera organisée au courant du mois de septembre. Bienvenue et pleine réussite professionnelle à lui à Petit-Landau !

L'UNIAT / La Filature

Petit-Landau, juillet 2016

Union des Invalides et Accidentés du Travail

CONTACT :
UNIAT
28 Rue du Faubourg de Saverne
67000 STRASBOURG
Tél : 03.88.15.00.05
Courriel : uniat-alsace.fr

L'UNIAT est née en 1924 à Sarreguemines. A ses débuts, elle se consacrait essentiellement aux invalides et accidentés du travail. Son champ de compétences s'est étendu aux handicapés, aux préretraités, aux veuves, aux chômeurs, à tout assuré social, quel que soit son âge ou son régime de protection social.

Forte de 40 000 adhérents en deux groupements d'égale importance : celui d'Alsace et celui de la Moselle, c'est une compétence unanimement reconnue, un service de qualité rendu à près de 10 000 personnes chaque année.

Son rôle

L'UNIAT, organisation apolitique essentiellement financée par la cotisation de ses membres, regroupe, informe, conseille et défend les assurés sociaux confrontés à un litige de législation sociale : accidents du travail et maladies professionnelles, assurance maladie, invalidité, décès, assurance vieillesse et veuvage, retraite complémentaire.

L'UNIAT c'est aussi un soutien pour de nombreuses démarches :

- Assurance chômage et préretraite
- Prestations familiales
- Carte d'invalidité
- Allocation aux adultes handicapés
- Allocation autonomie aux personnes âgées
- Taxes d'habitation, foncière et télévision
- Déclaration des revenus
- Cotisations sociales (CSG, CRDS et autres)

Permanences locales

Président : Jean-Luc SCHELB
Tel : 03.89.81.49.42

Vice-président : Alain BREIDENSTEIN
Tel : 03.89.48.38.51

Source : www.uniat-alsace.fr et fascicule de l'Uniat

La Filature nomade a Petit-Landau !

« Bienvenue dans l'espèce humaine » est le nom du spectacle accueilli par notre commune le 30 janvier dernier. Une soixantaine de personnes s'était déplacée ce soir-là, pour découvrir cette drôle de conférence, menée avec brio par deux comédiennes qui ont pris beaucoup de plaisir à jouer cette pièce et échanger, en toute simplicité, avec le public à l'issue du spectacle, autour d'un verre de l'amitié.

Et parce que le principe du partenariat avec La Filature de Mulhouse est un **parcours culturel entre leur salle de spectacle et notre commune**, 3 spectacles avaient été réservés à tarif privilégié. Plus de 30 personnes ont profité de ces réservations pour découvrir une pièce de théâtre, un spectacle de danse ou encore un opéra hip-hop.

Autant dire que le bilan de la saison est très positif ! L'aventure culturelle sera donc poursuivie à la saison prochaine avec l'accueil d'un spectacle dans notre commune et 3 spectacles réservés à tarif préférentiel. Le projet sera détaillé cet automne.

On vous attend (encore plus) nombreux dans la suite de ce partenariat !

UP Regio VHS

Petit-Landau, juillet 2016

Une saison se termine et bientôt une nouvelle s'annonce !

L'année universitaire 2015/2016 est une année marquée par les nouveautés cours d'allemand professionnel, conférences sur l'histoire locale, espagnol-voyage, etc.

Les incontournables ont comme toujours rencontré un vif succès avec les ateliers bien-être et notamment le massage japonais du visage, les cours de gastronomie, les activités corporelles ou encore les langues.

Encore une fois, vous avez été nombreux à nous suivre et nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité !

Afin de répondre aux attentes du plus grand nombre, **l'UP REGIO s'attache à diversifier toujours davantage son programme.** La prochaine saison 2016/2017 n'échappe pas à la règle avec encore plus d'ateliers créatifs (broderie, cartonnage, relooking de meubles…), des ateliers de conseils en image animés par des professionnels chevronnés, des ateliers vie quotidienne, la découverte du Kundalini Yoga, l'initiation au montage vidéo, des conférences sur les constellations familiales et la réussite professionnelle et des randonnées en montagne.

Un **partenariat avec La Filature** a également été mis en place. En vue de renforcer notre proposition de formation en langues, un parcours de spectacle bilingue français allemand à des tarifs spéciaux sera proposé à tous nos participants. De plus, en tant qu'adhérent UP REGIO, vous aurez accès à tous les autres spectacles de leur programmation 2016/2017 à tarif réduit.

Pour découvrir plus en détail nos activités, notre programme sera disponible dès la fin du mois d'août sur notre site internet www.pregio.org ou en version papier. Des tests en langues seront organisés le mardi 20 septembre de 18h à 20h. Le nouveau semestre 02 16 débutera le lundi 26 septembre 2016.

Enfin dernière information à noter dans vos agendas : la manifestation transfrontalière Natur-e qui se déroulera le dimanche 25 septembre prochain de 10h à 18h à Chalampé. L'UP y tiendra un stand et sera présente pour vous renseigner. Vous pourrez participer à divers ateliers découverte : sophrologie, Kundalinii Yoga, Taï Chi, Qi Gong, etc. Alors, venez nombreux nous rendre visite !

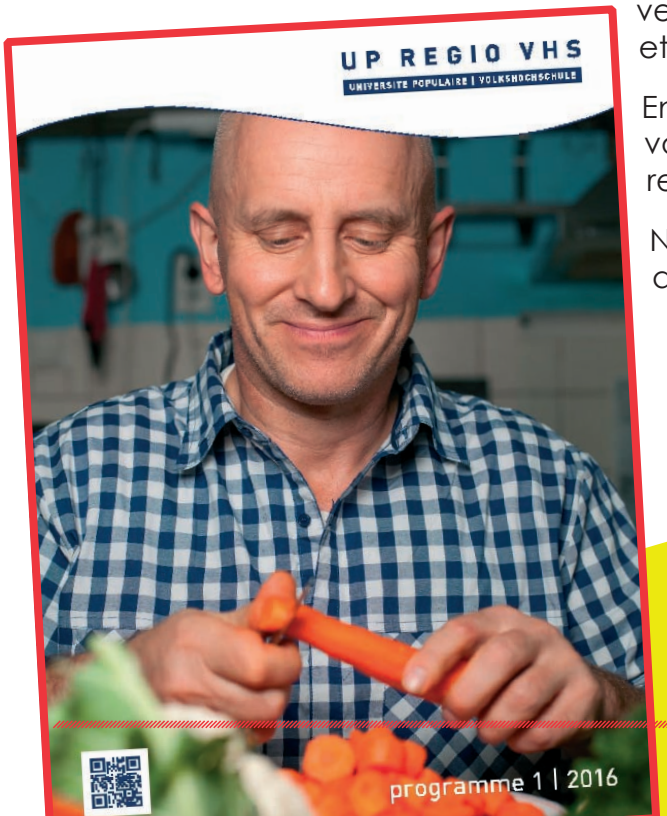

En vous remerciant encore de votre soutien, l'UP REGIO vous souhaite de très belles vacances et vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Notre page facebook Université Populaire REGIO est désormais disponible, n'hésitez pas à la consulter.

Renseignement & inscription :

UP REGIO
8 rue du Général de Gaulle
68490 BANTZENHEIM
Tél : 03.89.26.23.36
Courriel : upregio@wanadoo.fr
Ma : 14h-19h / Mer-ven : 14h-17h

Grand jeu de l'été !

Petit-Landau, juillet 2016

Tu as entre 5 et 16 ans et tu aimes bien te promener à pieds ou à vélo, avec tes parents ou entre amis ?

Si oui, nous t'invitons à parcourir ton village afin de découvrir les lieux où ces photos ont été prises. Pour chacune d'elle, indique avec le plus de précision possible, l'adresse ou le nom du bâtiment sur lequel on peut trouver l'indice.

Afin de départager les bonnes réponses, nous te proposons de trouver le lieu où la photo-bonus a été prise et de refaire la même photo … des années plus tard !

Pour participer, dépose ton bulletin-réponse et ta photo à la mairie avant le 01/09/2016.

Alors, amuse-toi bien, et regarde ton village d'un autre oeil !

Photo n°1

Photo n°2

Photo n°3

Photo n°4

Photo n°6

Photo n°5

Connais-tu ton village ?

Petit-Landau, juillet 2016

Photo n°7

Photo n°9

Photo n°8

Photo n°10

Voici la photo-bonus !

Pour trouver plus facilement le lieu où a été prise cette photo, **répond à cette charade :**
- mon premier est le contraire de « dur »,
- mon second est une plante dont les graines fournissent de l'huile et la tige contient des fibres qui permettent de fabriquer des fils,
- mon tout est le nom de la rue où la photo a été prise.

Charles Gerhardt (1816–1856) Monsieur Aspirine

Né à Strasbourg le 21 août 1816, il fait ses études au Gymnase de Strasbourg, puis à l'école polytechnique de Karlsruhe. Il travaille au laboratoire de l'Ecole de Commerce de Leipzig où à 18 ans il publie un mémoire sur les formules des silicates.

Il acquiert à Paris un doctorat ès sciences, avec une thèse sur l'hélénine. Puis il rejoint le laboratoire du professeur Von Liebig à Giessen où il donne la formule de l'acide picrique. En 1841 il est chargé de cours à la Faculté des Sciences de Montpellier, puis il fonde à Paris une école pratique de chimie, destinée à l'enseignement du laboratoire, et publie en 1850 un traité de chimie organique.

En 1853 Gerhardt revient à Strasbourg et accepte deux chaires de chimie, l'une à la Faculté des Sciences, l'autre à l'école de pharmacie.

Charles Gerhardt produit la première formulation nette des notions d'atome et de molécule, ainsi que la fixation des principales masses atomiques à leur valeur actuelle.

Esprit synthétique, il utilise les équations en chimie. Par distillation alcaline de la quinine, il obtient une huile à l'origine de médicaments anti paludéens.

En 1852, isolant des substances organiques, Charles Gerhardt synthétise pour la première fois l'acide acétysalicyclique dont il dépose un brevet pour un composé aux effets insoupçonnés. Gerhardt, plongé dans la recherche fondamentale, ne soupçonnait pas ouvrir la voie à un des médicaments majeurs du XX° siècle, l'un des plus connu et des plus utilisé dans le monde : l'aspirine

Il meurt brusquement à Strasbourg le 19 août 1856, laissant une veuve et trois enfants.

Hommages :

- Au 40 de la rue du Vieux Marché aux Poissons, une plaque commémorative est apposée depuis 1894 sur la façade de son immeuble natal.

- La Rue Charles Gerhardt relie l'avenue de la Forêt-Noire à la rue Schoch à Strasbourg

- En 1904, à Paris est inaugurée dans le 17ème arrondissement, la Rue Charles Gerhardt

- A Montpellier, l'institut de chimie moléculaire et des matériaux Charles Gerhardt est un important pôle de chimie et de recherche universitaire.

- Un prix de thèse de la Fondation Gerhardt est attribué annuellement par la faculté de pharmacie de Strasbourg

Sources : article paru dans « Les Affiches d'Alsace et de Lorraine » n° 20 du 8 mars 2016

L'exposition : « Parcours de Vie » le 05 mars 2016 à la salle polyvalente de Petit-Landau

Après le succès rencontré par l'exposition consacrée à la « Grande Guerre » en novembre 2014. Clément URICHER, Adjoint au Maire et Frédéric HUSSLER, Professeur d'Histoire à Sierentz, ont souhaité, tout naturellement, mettre un coup de projecteur sur la Deuxième Guerre Mondiale.

Cette exposition a été le fruit de 15 longs mois de travaux et de recherches. Elle se voulait être une exposition de l'histoire locale et incarnée. En effet, **les organisateurs ont retracé près de 90 parcours de landaunaises et landaunais entre 1939 et 1945.** Les thèmes abordés furent :

- la Ligne Maginot et la Drôle de Guerre,
- l'évacuation vers les Landes,
- l'annexion et la mise au pas,
- l'incorporation de Force et le RAD,
- les libérations, les combattants et les victimes.

Composée d'une centaine de panneaux, elle était agrémentée par des vitrines présentant armes et objets d'époque, et par la présence de véhicules militaires.

Une soirée spéciale a abordé le sujet douloureux des Portés Disparus avec la diffusion du film Vermisst, en présence de deux orphelins de guerre, le pasteur Bernard Rodenstein et l'artiste peintre Bernard Latuner.

Hommage aux « Vétérans »

Lors de l'exposition, la commune a tenu à honorer des Anciens Combattants et Libérateurs ayant participé à la Deuxième Guerre Mondiale. **Ont été honoré :** Messieurs Alfred Heitz et René Muller, habitants de Petit-Landau, Anciens incorporés de Force.

De gauche à droite : Frédéric HUSSLER, René MULLER, Alfred HEITZ, Clément URICHER.

Nos citoyens d'honneurs

Messieurs Raymond MARTIN, ancien de la Brigade Fabien et du 151° Régiment d'Infanterie, qui a participé à la libération de Petit-Landau le 08 février 1945, et Lucien MONTARNAL ancien du « Maquis Jean-Pierre » et du 80° Régiment d'Infanterie présent à Petit-Landau en février 1945.

De gauche à droite : Clément URICHER, Armand LE GAC, Raymond MARTIN, le député Francis HILLMEYER et M. Lucien MONTARNAL (qui n'a pu être présent à la cérémonie pour raison de santé).

Lutte contre la prolifération des moustiques

Risques sanitaires encourus du fait de la présence d'eau stagnante pouvant engendrer la prolifération de moustiques. Les articles 23, 36, 37 et 121 du règlement sanitaire départemental repris ci-dessous s'appliquent de droit :

CHAPITRE II - USAGE DES LOCAUX D'HABITATION

Section 1 - Entretien et utilisation des locaux

Article 23 - Propreté des locaux communs et particuliers
Les habitations et leurs dépendances doivent être tenues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans un état constant de propreté.

23.1. Locaux d'habitation
Dans chaque immeuble, le mode de vie des occupants des logements ne doit pas être la cause d'une dégradation des bâtiments ou de la création de conditions d'occupation contraires à la santé. Tout ce qui peut être source d'humidité et de condensation excessive doit être en particulier, évité. Le renouvellement de l'air doit être assuré et les orifices de ventilation non obturés.

Dans le même souci d'hygiène et de salubrité, il ne doit pas être créé d'obstacles permanents à la pénétration de l'air, de la lumière et des radiations solaires dans les logements. Les arbres situés à proximité des fenêtres doivent être élagués en tant que de besoin.

Dans les logements et leurs dépendances, tout occupant ne doit entreposer ou accumuler ni détritus, ni déjections, ni objets ou substances diverses pouvant attirer et faire proliférer insectes, vermine et rongeurs ou créer une gêne, une insalubrité, un risque d'épidémie ou d'accident.

Dans le cas où l'importance de l'insalubrité et les dangers définis ci-dessus seraient susceptibles de porter une atteinte grave à la santé ou à la salubrité et à la sécurité du voisinage, il est enjoint aux occupants de faire procéder d'urgence au déblaiement, au nettoyage, à la désinfection, à la dératisation et à la désinsectisation des locaux.

En cas d'inobservation de cette disposition et après mise en demeure adressée aux occupants, il peut être procédé d'office à l'exécution des mesures nécessaires dans les conditions fixées par le Code de la Santé Publique.

23.2. Circulation et locaux communs
Dans les locaux à usage commun : vestibule, couloirs, escaliers, remises à voitures d'enfants, cabinets d'aisance, salles d'eau, locaux de gardiennage et autres analogues, les sols et les parois doivent être maintenus en bon état de propreté par tous moyens non susceptibles de nuire à la santé.

Les gaines de passage des diverses canalisations, ainsi que les emplacements renfermant les compteurs sont maintenus en constant état de propreté et d'entretien ; leur accessibilité facile doit être conservée en permanence.

Dans les cours, courettes et allées de circulation, les dépôts d'ordures et détritus de toute nature sont interdits même à titre temporaire. Les gravats doivent être évacués, au fur et à mesure de l'exécution des travaux dont ils proviennent, et en tout état de cause, ne doivent pas s'opposer à la libre circulation des usagers.

L'éclairage des parties communes doit être en bon état de fonctionnement.

23.3. Dépendances
Les jardins et leurs aménagements, ainsi que les plantations doivent être soigneusement entretenus de façon à maintenir l'hygiène et la salubrité des habitations.

Ces installations ne devront créer aucune nuisance pour le voisinage.

L'accès des aires de jeux et bacs à sable doit être interdit aux animaux ; le sable doit être changé ou désinfecté en tant que de besoin.

Article 36 - Réserves d'eau non destinées à l'alimentation
Les réserves d'eau non destinées à l'alimentation, les bassins d'ornement ou d'arrosage, ainsi que tous autres réceptacles, sont vidangés aussi souvent qu'il est nécessaire, en particulier pour empêcher la prolifération des insectes.

Leur nettoyage et désinfection sont effectués aussi souvent qu'il est nécessaire et au moins une fois par an.

Article 37 - Entretien des plantations
Les plantations sont entretenues de manière à ne pas laisser proliférer les insectes et leurs larves au point qu'ils puissent constituer une gêne ou une cause d'insalubrité. Il doit être procédé, chaque fois qu'il est nécessaire, à une désinsectisation. Nul ne peut s'opposer aux mesures de désinsectisation collectives qui seraient entreprises par l'autorité sanitaire au cas où se manifesterait un envahissement anormal d'un quartier par les insectes et leurs larves.

Section 5 - Exécution

Article 121 - Insectes
Règlement sanitaire départemental (RSD) mis à jour le 21 janvier 2004 - édité le 8 septembre 2010 - Page 31 sur 49

Les bassins d'ornements et d'arrosage, vases, auges pour animaux et récipients divers doivent être vidés complètement et nettoyés une fois par semaine au moins. Les citernes de relais des eaux autres que les eaux potables doivent être recouvertes. Les citernes inutilisées doivent être supprimées ; il en est de même pour les réservoirs, abreuvoirs abandonnés. Les citernes doivent être séparées du tuyau de chute par un siphon ; le tuyau d'évacuation doit être muni d'une toile métallique inoxydable.

Le tuyau d'aération des fosses d'aisances doit être protégé par un équipement identique.

Les pièces d'eau, telles que mares, fosses à eau, voisines des habitations sont l'objet de mesures larvicides régulières, telles que désherbage, destruction par poissons, épandage de produits larvicides agréés. Les fosses d'aisances, les fosses septiques et appareils analogues sont soumis à un traitement larvicide ; les produits sont utilisés à des concentrations telles que les phénomènes bactériens ne soient pas gênés. Les appareils doivent être munis des dispositifs protecteurs spéciaux prévus par la réglementation particulière des fosses septiques et appareils analogues.

Lorsque la présence d'insectes en état de prolifération est constatée dans un immeuble d'habitation, un immeuble à usage industriel ou commercial (hangar, silo, entrepôt, etc...), un terrain ou un dépôt quelconque, la personne sui en a la garde est tenue de prendre sans délai, sous sa responsabilité, les mesures nécessaires à leur destruction.

Les personnes porteuses de parasites, notamment les poux, devront prendre les dispositions nécessaires en vue de leur destruction totale.

Bonnes vacances !

Photo : Yves SCHMITT

Mairie de Petit-Landau

Tel : 03.89.48.37.15 Fax : 03.89.48.49.99

Courriel : mairie@petit-landau.fr Site Internet : www.petit-landau.fr